spuq INFO

BULLETIN DE LIAISON DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

253
février 2007

Intérimaire, la rectrice ?

// COMITÉ EXÉCUTIF*

La tourmente qui a emporté le recteur Roch Denis en fin d'année semble s'être apaisée au profit d'une direction de l'UQAM plus collégiale, ce qui est la moindre des choses. Après leur fronde commune, le Conseil d'administration a naturellement choisi parmi les vice-rectrices et vice-recteurs en poste celle que tout le monde prédisait, et lui a même offert un billet gratuit jusqu'à l'automne en suspendant pour un temps le calendrier de désignation d'une rectrice, d'un recteur de l'UQAM.

Pour le moment, rien ou si peu à redire, mais les temps sont durs, on ne le sait que trop bien, et faut-il encore garder l'esprit à la critique quand le bateau prend l'eau de partout. De partout ?

Aux finances d'abord, alors que la bulle immobilière se dégonfle; que le financement gouvernemental est aux comptes à recevoir; que les frais financiers des impayés et des trop-payés détournent les fonds de la fonction première de l'UQAM, l'enseignement et la recherche.

À la gouverne ensuite, puisqu'on ne peut imputer à un seul homme, fût-il napoléonien, le déficit démocratique qui a marqué le débat uqamien depuis cinq ans. Malgré les sourires revenus et la confiance affichée, la nouvelle administration ressemblera à l'ancienne si la transparence n'est que forme et le consensus, que vertu.

Au Conseil d'administration de janvier, le premier sous le « nouveau » rectorat, il n'y avait aucun document budgétaire au menu : rien sur le versement attendu de la part « conditionnelle » du financement gouvernemental de l'an dernier, rien sur le plan de redressement exigé par Québec pour verser la subvention, aucun budget révisé à mi-année... mais deux rapports en séance – et à huis clos ! – concernant la vérification des dépassements au Complexe des sciences et le boulet de l'îlot Voyageur. Et pour le CA du mardi 13 février, la révision budgétaire de mi-année (au 30 novembre 2006) sera déposée en séance, pas avant, et pour adoption immédiate. Au pays de la petite noirceur, rien n'a (encore) changé ! □

* Le président du SPUQ, Gaétan Breton, est présentement en congé de maladie.

SOMMAIRE //

- INTÉRIMAIRE, LA RECTRICE ? comité exécutif ▸1
- LES RÉPONSES (NE) SONT (PAS) ICI ▸2
- DEUX SYNDICATS DE PROFS, DEUX CONVENTIONS COLLECTIVES – L'UNIVERSITÉ BIMODALE, DEUX POIDS, DEUX MESURES ! jean bélanger ▸3
- POUR CONTINUER À ACCUMULER DES ANNÉES DE SERVICE – POURQUOI PAS UN PROGRAMME SUPPLÉMENTAIRE DE RETRAITE ? marc chabot ▸4
- BOURSES DU SPUQ 2006-2007 danielle desmarais ▸6
- LE MARKETING COMME AFFICHAGE DE POSTES
- ARRIVÉES, DÉPARTS ▸7

LE PROJET DE CONVENTION COLLECTIVE SERA DISPONIBLE LE LUNDI 26 FÉVRIER

Les réponses (ne) sont (pas) ici

// ANDRÉ BRETON – 2e vice-président

La crise financière de l'UQAM n'a pas commencé le 14 novembre, quand le Conseil d'administration et son comité de vérification sont tombés des nues. Il ne faut pas croire pourtant qu'elle était latente : elle était bien là depuis au moins deux ans, sans même considérer les projets immobiliers.

Pour la longue histoire, il faut dire que l'UQAM a l'habitude des déficits, puisque son sous-financement chronique est une tare de jeunesse qui a constamment freiné son développement. Pour la moyenne histoire, rappelons qu'à deux reprises seulement, elle a pu résorber complètement son déficit accumulé, soit en 1994-1995 et pour la période 2003-2005. Pour la petite histoire, il vaut la peine de rappeler – et de comparer – l'époque de Bouchard-Landry avec celle de Charest-Charest. Car les deux sont marquées par une volonté très nette d'affamer les universités québécoises. Comme si de secouer l'arbre pouvait le purifier, enlever le maigre de l'os.

La main qui ne nourrit plus

Pour sa part, le gouvernement du Parti québécois avait joué la carte, d'abord de la peur bleue, le budget Landry réinjectant en fin d'année de précieux millions, puis du viens-manger-dans-ma-main, avec les « contrats de performance » du ministre François Legault. Le gouvernement Charest est plus pervers encore. Tout comme le gouvernement péquiste, il pratique à fond le définancement des universités, mais à ce jour ses desseins sont illisibles.

Le ministre libéral de l'époque, Pierre Reid, avait ponctionné les universités en plein exercice budgétaire 2003-2004, leur demandant un « effort » et promettant de les rembourser une fois le gouvernement mieux en selle. L'UQAM attend encore ses 6 millions et demi de dollars d'« arriérés ». Après trois ans, faut-il les passer aux mauvaises créances ? Mais le plus gros allait venir ensuite : une université qui dépose un budget déficitaire voit une partie de sa subvention gouvernementale retenue (on qualifie cette partie de subvention « conditionnelle ») tant et aussi longtemps qu'elle ne soumet pas un plan de « redressement » à la satisfaction du Ministère. L'UQAM attend ici 29 millions depuis plus d'un an, et son plan de redressement s'embourbe du fait des projets immobiliers.

Pendant ce temps, l'UQAM fonctionne, donne des cours, paie des salaires, du chauffage et... des intérêts. Environ 4 millions de dollars de « frais financiers » cette année pour toutes ces sommes à recevoir, mais déjà dépensées. Et on nous demande l'équilibre budgétaire ! Le budget de l'UQAM en 2005-2006 s'est soldé par un déficit de près de 17 M$, et celui de 2006-2007 a été présenté avec un écart négatif de 22 M$, ce qui fait bien 39 M$... si tout va bien !

Stratégies complices

En décembre, le gouvernement a annoncé la conclusion d'une entente avec les universités québécoises sur le partage d'un « réinvestissement » de 240 M$, dont 90 M$ pour l'année en cours, la part de l'UQAM étant de... 6 millions ! L'administration de l'UQAM ne cache pas sa déception, mais elle cache encore les chiffres, puisque, malgré ses promesses de transparence, elle s'apprête à faire voter au Conseil d'administration du 13 février un budget révisé pour l'année en cours qu'elle aura soumis en séance, et pas avant, pour adoption immédiate. Votons maintenant et réfléchissons plus tard, le coup de l'îlot Voyageur en miniature !

Mais quelle est la stratégie du gourvernement ? Deux hypothèses, complémentaires : affamer les universités pour forcer le discours des recteurs sur la hausse des frais de scolarité, et s'en faire des alliés pour obtenir du gouvernement fédéral un panier bleuté en guise de compensation pour le déséquilibre fiscal. Si l'ex-recteur Roch Denis avait bien compris la deuxième, il n'avait pas marché dans la première stratégie et, comme il présidait la CREPUQ, la voix des autres recteurs se faisait attendre. Elle est maintenant libérée... □

BULLETIN DE LIAISON DU SPUQ

SPUQ-INFO, UQAM
BUREAU A-R050
C.P. 8888, SUCCURSALE CENTRE-VILLE
MONTRÉAL, QUÉBEC, H3C 3P8

TÉLÉPHONE : (514) 987-6198
TÉLÉCOPIEUR : (514) 987-3014
COURRIEL : spuq@uqam.ca

SITE INTERNET :
http://www.unites.uqam.ca/spuq

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO//
Jean Bélanger
André Breton
Marc Chabot
Danielle Desmarais
Marie-Cécile Guillot
Guy Villeneuve

PROJET DE CONVENTION COLLECTIVE
CALENDRIER DES RÉUNIONS

15 mars (jeudi)	CONSEIL SYNDICAL 12 h 30, salle V-2430
22 mars (jeudi)	CONSEIL SYNDICAL 12 h 30, salle V-2430
29 mars (jeudi)	CONSEIL SYNDICAL 12 h 30, salle V-2430
5 avril (jeudi)	Si nécessaire CONSEIL SYNDICAL 12 h 30, salle V-2430
18 avril (mercredi)	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 12 h 30, salle A-M050
25 avril (mercredi)	Si nécessaire ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 12 h 30, salle A-M050

Deux syndicats de profs, deux conventions collectives

L'Université bimodale : à deux poids, deux mesures !

// JEAN BÉLANGER – 1er vice-président

En fin d'année le SPUQ émettait un communiqué en réaction à la décision rendue par la Commission des relations du travail le 4 décembre 2006 dans le dossier TÉLUQ. Cette décision confirme que l'UQAM est bel et bien l'employeur, à la TÉLUQ, et qu'elle – l'UQAM – est liée par l'accréditation et la convention collective du SPPTU, le Syndicat des professeures et professeurs de la Télé-université. Le commissaire du travail a jugé que la situation de deux syndicats de professeures, professeurs, et deux conventions collectives, ne générait pas suffisamment de problèmes pour intervenir dans ce dossier en forçant la fusion des deux syndicats.

Nous devons évaluer les conséquences d'une telle décision sous l'angle de la protection de nos droits. À ce jour, l'administration de l'UQAM n'a formulé aucune proposition qui pourrait faciliter les « collaborations » entre les deux modalités de l'UQAM. Toutefois, nous savons qu'il y a présentement plusieurs projets en cours où l'expertise des membres du SPUQ est sollicitée. L'expérience typique se décrirait ainsi : des collègues SPUQ fournissent à la TÉLUQ leur contenu pédagogique destiné à créer des cours en télé-enseignement, en échange de quoi on leur octroie un certain nombre de dégrèvements (trois au maximum).

La bimodalité en partage

Il faut ici savoir qu'à la TÉLUQ, en plus d'obtenir un budget de développement parfois considérable pour monter un nouveau cours, une professeure, un professeur peut y investir la presque totalité de sa tâche d'enseignement pendant 18 mois, ce qui correspond en fait à six dégrèvements d'enseignement. Est-ce que l'expertise de nos collègues SPUQ vaudrait deux fois moins que celle des professeures, professeurs SPPTU ? Il apparaît nettement, pour le moment, qu'il y ait deux poids, deux mesures.

Un autre problème, tout aussi épineux, c'est celui de la « cession » de la propriété intellectuelle. Dans une expérience pilote récente, un protocole d'entente conclu avant l'intégration de la TÉLUQ contenait une clause de cession des droits de nos collègues à perpétuité. Par suite d'une intervention du SPUQ, la situation avait pu être corrigée. À ce chapitre, notons également que certains nous ont rapporté avoir cédé leur matériel pédagogique à la TÉLUQ sans entente. Dans un tel cas, il est clair que les recours sont nuls.

Et finalement, qu'en sera-t-il des effectifs étudiants ou des charges d'enseignement relevant d'un département dans la poursuite de l'objectif avoué de « transférer » à terme 16 000 de nos étudiants-cours vers des cours en télé-enseignement, voire des programmes TÉLUQ ? Ultimement, ce sont les ressources professorales qui en seront affectées…

Mettre un frein ou mettre en veilleuse ?

En somme, une collaboration non balisée avec la TÉLUQ pourrait avoir plusieurs conséquences négatives pour les professeures et professeurs membres du SPUQ. Pour cette raison, nous invitons tous ceux et celles qui ont des projets en cours ou des velléités de collaboration à nous en aviser, quel que soit leur caractère immédiat. Mieux encore, pourquoi ne pas mettre un frein à ces collaborations tant et aussi longtemps que des propositions équitables, transparentes et sensées n'auront pas été faites par l'administration de l'UQAM ?

Celle-ci nous a récemment signifié à cet égard qu'elle considérait la phase « expérimentale » avec la TÉLUQ comme terminée. Par conséquent, aucun autre projet ne devrait voir le jour avant qu'il y ait un réel plan d'intégration. La solution à cette situation chaotique passe nécessairement par un tel plan négocié. □

Pour continuer à accumuler des années de service

Pourquoi pas un programme supplémentaire de retraite ?

// MARC CHABOT – Département des sciences comptables et porte-parole syndical à la Table réseau de négociation

La partie syndicale à la Table réseau de négociation a demandé – en vain – de modifier le Régime de retraite de l'Université du Québec (le RRUQ) afin de permettre les cotisations volontaires après 65 ans, avec obligation pour l'employeur de contribuer pour un montant équivalent à celui du participant. Reconnaître les services rendus durant la totalité de la carrière professorale, peu importe l'âge de la personne ou le nombre d'années de service accumulées, est une simple question d'équité.

La proposition syndicale, même si elle n'est pas la plus avantageuse des options pour les participants, avait le mérite de n'engendrer aucun coût additionnel pour le régime lui-même. Son adoption n'entraînait ni déficit ni augmentation des cotisations. Pour en savoir davantage sur les motifs à l'appui de cette demande et sur les options disponibles, voir les *SPUQ-Info*, numéros 248 et 251 de février et de novembre 2006.

Pour la partie patronale à la Table réseau de négociation, la rétention du personnel de plus de 65 ans est une réalité qui ne peut être traitée selon une approche uniforme dans le réseau étant donné la spécificité des besoins des universités. Nous prenons acte de cet argument qui force chacun des 28 syndicats membres du CIRRAC (soit le Cartel intersyndical des régimes de retraite et d'assurances collectives) à trouver une solution qui lui soit propre.

Nous proposons donc la mise en place d'un mécanisme supplémentaire de retraite dans notre convention collective. Le Programme supplémentaire de retraite proposé (le PSR proposé) est semblable pour l'essentiel à celui adopté par l'Assemblée des gouverneurs le 15 mars 2006 pour les 48 cadres supérieurs de l'Université du Québec. Il présente les mêmes caractéristiques et est financé de la même manière. D'ailleurs, il pourrait éventuellement être inclus dans notre projet de convention collective.

Un régime d'appoint

Le PSR proposé est un mécanisme supplémentaire de retraite. Il s'agit d'un régime d'appoint qui vise principalement à pourvoir des prestations en plus de celles provenant d'un régime de pension agréé (un RPA). Un tel régime permet de procurer à des employés un revenu de retraite qui soit en relation avec leur salaire réel durant toute leur carrière indépendamment des limites imposées par ailleurs. La rente totale, obtenue de deux sources différentes, est égale à ce que le RPA aurait versé n'eût été de ces limites.

Ainsi, un régime d'appoint peut être mis en place afin de « déplafonner » les prestations constituées en vertu du régime de retraite de base. Les lois fiscales limitent en effet les prestations pouvant être constituées en vertu d'un RPA. Pour 2007, et pour la plupart des contribuables, ce plafond est égal à 2 222 $ par année de service; ce qui correspond à un salaire annuel de 126 400 $ pour les participants au RRUQ. C'est afin de reconnaître le salaire « excédentaire » que l'Université du Québec a implanté un PSR pour les cadres supérieurs.

Un régime d'appoint peut aussi être établi lorsqu'un employeur ne contribue pas à un régime de retraite. Or, l'UQAM cesse de contribuer au RRUQ lorsqu'un participant atteint l'âge de 65 ans. Cette disposition désavantage nettement nos collègues qui entrent en carrière vers l'âge de 40 ans en moyenne. Il n'y a également aucune contribution au RREGOP (soit le Régime de retraite des employés du gouvernement), au RRE (soit le Régime de retraite des enseignants), ou au RRF (soit le Régime de retraite des fonctionnaires) lorsqu'un participant a plus de 35 années de service. C'est afin de reconnaître les services rendus durant la totalité de leur carrière que nous proposons un PSR pour les professeures et professeurs de l'UQAM.

Les caractéristiques du PSR proposé

Adapté pour tenir compte de son objet qui est différent, le PSR proposé possède les mêmes caractéristiques que le PSR pour les cadres supérieurs de l'UQ dont nous avons repris les dispositions. Notamment :

- L'adhésion au PSR est automatique dès qu'une personne cesse de verser des cotisations et d'accumuler des années de service au régime de retraite agréé de base auquel elle participe : soit après 65 ans pour les participants au RRUQ ou après 35 années de service pour les autres.
- Le PSR est non contributif. Tous les coûts sont à la charge de l'UQAM. Il n'y a aucune contribution de la part des participants.
- Le PSR est à prestations déterminées. La rente est payable selon les mêmes modalités que le régime de retraite agréé de base sauf une exception : le participant ne peut pas céder ses prestations aux termes d'une ordonnance du tribunal ou d'un règlement à l'amiable qui fait suite à la rupture du mariage ou de la relation conjugale.
- Les prestations constituées en vertu du PSR devront être provisionnées en totalité (et non seulement en partie comme le prévoit le PSR des cadres supérieurs de l'UQ).

D'autres dispositions pourraient être ajoutées au PSR proposé. Ainsi, par exemple, la durée de la carrière d'une professeure, d'un professeur étant relativement courte, le PSR pourrait viser un taux de constitution de rente supérieur à 2 % en certaines circonstances. C'est d'ailleurs ce que prévoit le PSR des cadres supérieurs qui augmente de 1 % par année de service reconnu à ce titre – à compter du 1er janvier 1992 – la rente de base payable au président de l'Université du Québec et aux chefs d'établissement.

Rester ou partir ?

Le PSR adopté en mars dernier par l'Assemblée des gouverneurs viserait, semble-t-il, à attirer et à retenir les cadres supérieurs en leur assurant une rémunération compétitive. Il appert en effet que sept universités canadiennes – allez savoir lesquelles – sur un échantillonnage de onze, ont un régime d'appoint qui vient *déplafonner* le régime de retraite de base. Nous ignorions que l'Université du Québec devait faire face à une si forte concurrence pour recruter des chefs d'établissement et autres cadres supérieurs et les retenir à son service.

Pour les professeures, les professeurs de l'UQAM, pas besoin de chercher si loin : à l'Université de Montréal, à Concordia et à McGill, les professeurs continuent à accumuler des années de service après 65 ans, peu importe le nombre d'années reconnues. Et cela, sans compter les salaires qui sont plus élevés !

L'UQAM est en concurrence directe avec les autres universités montréalaises non seulement pour recruter de nouveaux professeurs mais aussi pour retenir à son service les professeurs plus âgés.

Les départs massifs à la retraite engendreront très bientôt une pénurie de professeurs d'université au Québec. On parle de plus de 1000 nouveaux professeurs à recruter annuellement d'ici 2012. Par ailleurs, selon des données récentes, plus d'un quart des professeures, professeurs en début de carrière y renoncent à l'intérieur des cinq premières années d'embauche.

Il sera toujours plus facile de garder quelqu'un à son emploi que d'avoir à le remplacer. Surtout s'il y a pénurie de main d'œuvre et que la personne embauchée quitte son emploi quelques années plus tard... □

BOURSES D'ÉTUDE DU SPUQ 2006-2007

// DANIELLE DESMARAIS - 3e vice-présidente

Le SPUQ a offert 10 bourses à des étudiantes, étudiants de l'UQAM à la suite du concours de l'automne 2006 chapeauté par la Fondation de l'UQAM. Un montant total de 18 000 $ a ainsi été distribué à neuf étudiantes, étudiants au baccalauréat et à une étudiante au doctorat. Au baccalauréat, chaque bourse s'élevait à 1 500 $ et au doctorat, à 4 500 $. Les lauréates et lauréats sont les suivants :

Au baccalauréat :
- Simon Côté Desjardins (Arts visuels et médiatiques)
- Marie-Ève Cliche (Études littéraires)
- Caroline Marinacci (Communication, relations publiques)
- Marianne Giasson (Enseignement au secondaire, français)
- Fanny Lacelle Webster (Biologie)
- Miloud Abdallahoui (Administration)
- Steve Vaillancourt-Poulin (Administration)
- Grégoire Diamant (Relations internat. et droit internat.)
- Jonathan Grondin (Science politique)

Au doctorat :
- Anne Goldenberg (Communication)

Le concours de l'hiver 2007, ouvert jusqu'au 20 février sur le site de l'aide financière (www.sve.uqam.ca/aide-financiere/bourses_etudes_fondation.html#f) permettra de distribuer quatre bourses aux étudiantes, étudiants de maîtrise, d'une valeur de 2 500 $ chacune.

Au total, pour l'année universitaire 2006-2007, le SPUQ aura dédié 28 000 $ à un appui financier aux étudiantes, étudiants de l'UQAM, aux trois cycles d'études. Rappelons que les bourses du SPUQ visent à encourager des étudiantes, étudiants qui possèdent un bon dossier académique et qui sont engagés dans la vie associative et communautaire à l'université ou dans leur milieu de vie. Nous offrons toutes nos félicitations aux récipiendaires et leur souhaitons une poursuite heureuse de leurs études.

Le *marketing* comme affichage de postes

Qui veut d'un poste de prof à l'Université Laval sait à quoi s'attendre. Pas à l'UQAM, qui n'a pas trouvé mieux, pour 53 postes, que cette bâtarde annonce destinée aux légionnaires de Jules César.

UNIVERSITÉ LAVAL

Première université francophone en Amérique, l'Université Laval est l'une des plus importantes universités du Canada. Activement engagée dans son milieu, elle offre un environnement de formation et de recherche de premier plan au cœur de Québec, ville du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Professeure, professeur
DROIT PUBLIC
FACULTÉ DE DROIT
Un poste disponible en droit public
Date de clôture du concours : le 16 février 2007
Date d'entrée en fonction : le 1er août 2007
www.fd.ulaval.ca

Professeure, professeur
ÉDUCATION PHYSIQUE
FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION
Un poste disponible dans le domaine de la didactique des aspects biologiques en éducation physique et sportive.
Date de clôture du concours : le 23 février 2007
Date d'entrée en fonction : le 1er juin 2007
www.fse.ulaval.ca/affichages

L'Université Laval souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi conforme à la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics. En accord avec les engagements du ministre de Citoyenneté et immigration du Canada, cette offre est destinée en priorité aux citoyennes et aux citoyens et aux résidantes et aux résidants permanents du Canada.

www.ulaval.ca

Ni le titre du poste, ni le département concerné, aucune information susceptible d'attirer la candidature de personnes déjà en poste ailleurs ou en fin de doctorat. Seulement un slogan éculé et une invite à fouillez-moi Internet. C'est ça, attirer des candidatures de calibre et de qualité pour 53 postes à l'UQAM ? Alors que les universités sont en concurrence pour s'arracher les meilleures ? Non seulement c'est tristement raté, mais c'est aussi en contravention de la clause 9.03 de notre convention collective. Nous demandons à l'UQAM de reprendre l'affichage de manière adéquate, cette fois et pour l'avenir. □

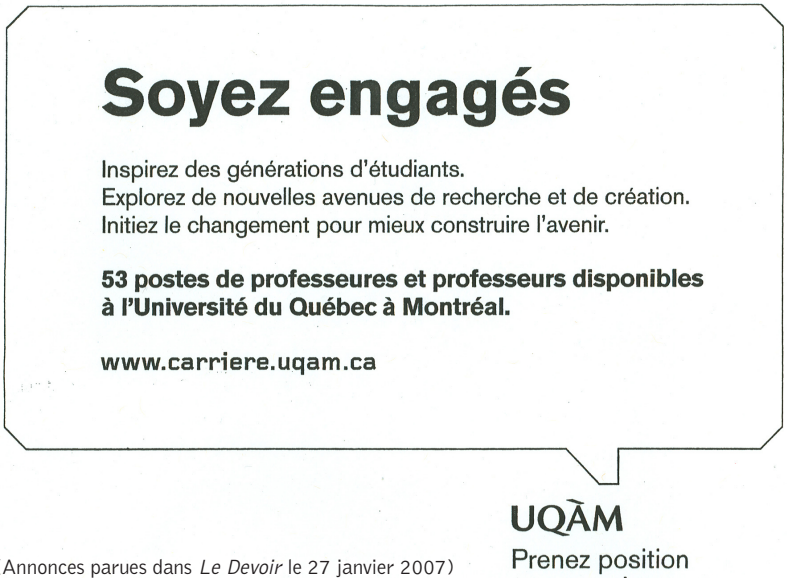

Soyez engagés

Inspirez des générations d'étudiants.
Explorez de nouvelles avenues de recherche et de création.
Initiez le changement pour mieux construire l'avenir.

53 postes de professeures et professeurs disponibles à l'Université du Québec à Montréal.

www.carriere.uqam.ca

UQÀM
Prenez position

(Annonces parues dans *Le Devoir* le 27 janvier 2007)

ARRIVÉES // Bienvenue aux nouvelles et aux nouveaux collègues

Le Comité exécutif souhaite la plus cordiale bienvenue aux collègues dont les noms suivent, qui se sont joints au corps professoral de l'UQAM.

Ont été embauchés avec le statut de professeure, professeur régulier :

- Communication sociale et publique : Bernard Motulsky, Isabelle Mahy, Christine Thoër
- Danse : Hélène Duval
- Éducation et formation spécialisées : Julie Lefebvre
- Éducation et pédagogie : Gilles Cantin
- Kinanthropologie : Pierre Sercia
- Management et technologie : Walter Rei
- Organisation et ressources humaines : Frédéric Gilbert
- Science de la terre et de l'atmosphère : Fiona Ann Darbyshire
- Sciences juridiques : Annie Rochette

Ont été embauchés avec le statut de professeure, professeur invité :

- Éducation et formation spécialisées : Delphine Odier-Guedj, Lise Larochelle, Henry Hoppe
- Mathématiques : Mark David Haiman

Nous sommes heureux d'accueillir les maîtres de langue qui se sont joints à l'École de langues de l'UQAM : Annie Desaulniers, Lahcen Elghazi.

DÉPARTS // Merci de votre dévouement

Le Comité exécutif salue les collègues dont les noms suivent, qui ont quitté l'UQAM récemment. Il les remercie pour les services rendus à l'Université et leur souhaite une excellente retraite ou une fructueuse nouvelle carrière.

- Éducation et formation spécialisées : Stéphane Lamothe (démission), Louis-Francis Papineau (dém.), Jozef Brynczka, Marcelle Hardy
- Informatique : Wilfried Probst
- Psychologie : Robert Letendre
- Sciences économiques : Étienne Wasmer (démission)
- Sciences juridiques : Lucie Lamarche (démission), Normand Marion
- Sociologie : Anne Laperrière, Franklin Midy
- Stratégies des affaires : Yoser Gadoum (démission), Léon Serruya

Bienvenue à toutes et à tous au Salon des professeures et professeurs

Pavillon Hubert-Aquin (A-R415), 1255 , rue Saint-Denis
(Au niveau métro, par l'intérieur, empruntez l'escalier près du Grimoire)

Du lundi au jeudi, de 11 h à 15 h,
nous vous offrons au Salon :
potage, plat chaud, quiche accompagnée de salade,
gâteaux et desserts variés, café, espresso, thé, tisane, bière, vin, spiritueux et autres boissons.
Le plat chaud est offert à 9,50 $, taxes incluses.

Pour réserver une table, composez le 4728.

253

février 2007

BULLETIN DE LIAISON DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL